

ner avec justice, c'est de se laisser trop dominer par les influences gouvernementales et administratives.

— Admin. **Corruption de fonctionnaires.** Un des plus nobles efforts auxquels la vertu de l'homme puisse atteindre, c'est de se dévouer à ces passions, de ses préjugés, et même du sentiment de son propre intérêt, pour prononcer équitablement sur le sort des autres et rendre à chacun ce qui lui est dû. Malheureusement, bien peu sont capables d'atteindre à ce degré de vertu; c'est ce qui fait que l'injustice triomphe si souvent dans les affaires humaines, la fraude et la mauvaise foi sachant qu'elles ont pour juges des hommes, et que les hommes ont presque toujours un côté faible par lequel il est possible de les prendre. Chez les peuples sauvages et barbares, la justice n'est que la vengeance et le droit du plus fort; chez les nations orientales, écrasées par le despotisme, elle n'est que la vénalité. Là du moins on ne se cache pas, et la corruption à l'impudeur d'être franche; chez le vizir duquel on va implorer un faveur, chez le cadî auquel on va demander justice, on arrive les mains pleines de présents. Les pauvres et les besogneux seuls ont tort. C'est seulement chez les nations auxquelles la civilisation et l'habitude de la liberté ont donné le goût de la justice et du respect d'eux-mêmes, qu'on peut trouver de l'intégrité dans le juge, dans l'administrateur ou dans l'homme politique. C'est à Athènes qu'il faut aller pour entendre Aristide disant à un peuple : « On vient de me proposer de donner pourrait être utile à l'Etat, mais il n'est pas conforme à l'équité. Mais hélas ! les Aristides sont rares, et il ne manque pas de généraux pour trahir leur patrie, de magistrats pour abandonner l'intérêt de leur concitoyens. Philippe n'emporta pas moins de villes avec ses multes chargés d'or qu'avec ses phalanges si bien aguerries. Le peuple romain, qui donnait l'aboi à ses rois, n'était jamais à la vendue; les chevaliers, qui étaient juges de ces procès on s'agitait parfois des intérêts si considérables, n'étaient guère moins faciles à corrompre, et César ont un jour gain de cause auprès d'eux pour procurant les faveurs des plus belles matrones romaines. Lorsqu'avec les empereurs arriva le règne des ethniques, des affranchis et des esclaves, tout fut corruption, du haut en bas de l'échelle sociale. On se rappelle que Vespasien, ayant donné audience au milieu de la route pendant qu'on ferait sa mule, força le mulétier de lui compter la moitié de la somme que le solliciteur lui avait remise. Si, depuis l'avènement du christianisme, un grand progrès s'est accompli dans les mœurs, les hommes n'en sont pas moins restés les mêmes, avec les mêmes faiblesses et les mêmes passions. Une chose bien singulière, c'est que les rois, qui devraient être les soutiens de la morale et de la justice, sont les premiers à favoriser et à provoquer la corruption, ne réfléchissant pas que cette arme qui leur sert aujourd'hui peut se tourner contre eux demain. Tous les grands politiques ont eu recours. Charles-Quint combattit Wolsey de présents pour se gagner l'amitié de Henri VIII; il gagna la duchesse d'Étampes dans la crainte d'une représaille de la prison de Madrid; Louis XIV pensait que le plapart des ministres étrangers. La diplomatie, telle qu'elle existe aujourd'hui, n'est autre chose que la corruption sur une large échelle. Le diplomate le plus habile est celui qui sait le mieux pénétrer les secrets de ses rivaux, et mettre dans ses intérêts leurs domestiques, leurs secrétaires et leurs maîtresses. Joseph de Maistre, le fougueux ultramontain, connaît les secrets de son métier, et il savait au besoin faire fléchir ses principes religieux. De Saint-Petersbourg, il écrivait au roi de Sardaigne de lui envoyer pour secrétaire d'ambassade un beau et séduisant cavalier qui gagnât le cœur des dames de la cour et des ambassadrices, et pût pénétrer tous les secrets en passant par l'alcôve. Aussi Talleyrand avait-il raison de dire qu'on n'est jamais sûr d'un secret qui est connu de trois personnes. On en vit un exemple bien frappant en 1856, lors du traité de Paris, qui termina la guerre de Crimée. Une agence télégraphique envoya aux journaux le texte du traité avant même que les souverains l'eussent reçu pour y apposer leur ratification. Les gens qui vivent au milieu de cette corruption ne peuvent moins faire que de la partager, et les diplomates ne sont pas, en général, renommés pour leur valeur morale; à n'en citer qu'un, on connaît la vénalité et les tergiversations politiques de Talleyrand. Mais là où les princes sont encore bien plus coupables, c'est lorsqu'ils tentent de corrompre les magistrats et de mettre un faux poids dans la balance de la justice, eux qui sont chargés de faire respecter ses inviolables droits. Presque tous comptent dans leur règne un jour malheureux où ils sont entrés, l'épée à la main, dans le temple de Thémis, pour lui commander de servir d'instrument à leurs mauvaises passions. C'est un abus de ce genre qui décida le comte de Bourbon à porter les armes contre sa patrie. Parmi toutes les fautes de Louis XIV, il en est peut-être la plus déplorable que sa persécution acharnée contre le mari de M^{lle} de Montespan. La lettre suivante, écrite par Louvois d'après les ordres du roi, est un exemple de ces tentatives que puisse se permettre le pouvoir. Un peu de désordre avait été causé par un régi-

ment où le marquis de Montespan était capitaine. « Si vous savez le nom des cavaliers qui ont insulté le sous-baïle, disait Louvois, il faut les arrêter dès le premier jour, afin de faire un exemple, et que, par leur déposition, lors de leur exécution, vous ayez devant vous de preuves contre le capitaine, pour tâcher de façon ou d'autre de l'impliquer dans des informations, de manière qu'on puisse le casser avec apparence de justice. Si vous pouvez rien en sortir qui fut assez chargé pour que le conseil souverain eût matière de prononcer quelque condamnation, ce serait une bonne chose. » Tous les pouvoirs n'ont que trop rencontré de Jeffries disposés à servir leurs passions; mais ceux qui s'abaissent à mendier de semblables infamies se mettent au-dessous des misérables dont ils se servent. Aujourd'hui, la magistrature est moins indépendante que les anciens parlements du gouvernement qui voudrait la corrompre et peser sur elle. Elle est inamovible, il est vrai; mais son avancement est dans la main du pouvoir exécutif, qui lui dit: juge comme je veux, et je te donnerai ce que tu désires. Le juge qui refuserait avec indignation un présent de cent mille francs trahit sa conscience pour d'infimes considérations d'influence ou d'avancement. Là est le véritable danger pour notre magistrature, qui se trouve au ciel nous n'avons plus de conseiller Goezmann, et le seul défaut de nos juges serait de se montrer trop accessibles aux intérêts de famille, aux sollicitations féminines et surtout aux influences religieuses. Mais le danger de corruption n'existe plus, il faut aller la chercher dans les pays où la civilisation ne l'a pas encore chassée, en Russie, par exemple. Là elle est encore dans son état de jeunesse, et Pierre Ier, et voici à ce sujet une anecdote qui pourrait être datée d'hier.

Pierre Ier parle souvent dans ses ordonnances de *Schemokin soud*, ou de la justice de Schemokin. Voici ce qui en donna l'occasion. Les gouverneurs et les vassaux de ce pays accoutumés, avant Pierre Ier, et encore de son temps, à s'approprier autant qu'ils le pouvaient les richesses de leurs inférieurs. Il y en avait un, entre autres, qui s'était fait une renommée; il s'appelait Schemokin. Un jour, Schemokin porta des plaintes chez lui contre un riche qui lui devait une somme considérable; mais comme le riche graissait toujours la patte de Schemokin, le pauvre homme ne pouvait seulement parvenir à faire enregistrer son procès. Il imagine à la fin une ruse; il prend un sac rempli de pierres et se présente chez Schemokin, lui fait voir de temps en temps son sac, et le prie d'entamer son procès dans le champ. Schemokin, qui croit réellement que c'est un sac rempli d'argent à son adresse, lui promet d'appeler le procès, l'accompagne à la chancellerie, juge son affaire et condamne la partie adverse à payer ce qu'elle lui doit. Le pauvre Russe prend son ordonnance et son sac et s'en va. Schemokin, voyant qu'il sort, croit qu'il l'attendra sur le chemin, va pour le rejoindre, et, voyant qu'il s'en allait, l'appelle: « Mais pourquoi, lui demanda-t-il, emportes-tu ce sac? — Ce sac, répondit le pauvre, ne sert plus à rien; vous voyez que ce sont des pierres; si vous vous étiez avisé de juger mal mon affaire, je vous aurais lapidé avec ce sac comme vous avez bien jugé. — Un autre que je les jette. » Cette aventure, qui fut connue, ne corrigea personne, le mal était trop invétéré. Le czar, fatigué de voir ses sujets adonnés au vol et au pillage, rendit un décret sur lequel celui qui volerait seulement de quoi acheter une corde devrait être pendu. « Mais, mon maître, lui répliqua celui qui remplissait les fonctions de procureur général, vous voulez donc être et rester czar seul, sans serfs, sans sujets; nous voulons tous, avec cette seule différence que l'un vole plus que l'autre. » A Rome, il n'est pas besoin de chercher à corrompre les fonctionnaires; ils sont tous corrompus du premier jusqu'au dernier, ce qui n'a rien d'extraordinaire dans un pays où l'on peut acheter la terre pontificale, comme autrefois on y achetait la pourpre impériale. A Naples, il en était de même avant la chute des Bourbons, et on n'ose qu'à moitié ajouter foi aux récits de l'histoire elle-même.

Un fait suffira pour en donner une idée. Ceux qui avaient des lettres à réclamer à la poste restante, les étrangers surtout, devaient en débiter le prix avec l'employé qui, en dépit de la taxe marquée sur la missive, la leur vendait le plus cher qu'il pouvait et ne la leur laissait au prix réel que lorsqu'il savait avoir affaire à des gens disposés à faire l'abandon de leur dignité. Dans toutes les branches de l'administration, il en était de même. Nos lois portent des peines contre les fonctionnaires qui se sont laissés corrompre et contre ceux qui les ont corrompus, par présents, commissions, pots-de-vin et autrement; rares sont ceux qui se laissent prendre la main dans le sac, plus rares encore ceux qui se plaignent de tentatives de corruption faites sur eux; les fonctionnaires sont comme les femmes; pas plus les uns que les autres n'aiment à dire qu'on a tenté à leur vertu.

Corruption de l'Eglise (DE LA). pamphlet de Nicolas Clemangis, écrit en latin vers 1414. Ce terrible factum, qui a été un réquisitoire prolongé, fut lancé au milieu de la querelle de l'Université de Paris avec le pape Clément VII. C'était le manifeste moralisateur adressé du gallicanisme contre la décadence de

la société chrétienne, contre l'abaissement moral de la papauté et sa dépendance politique vis-à-vis des rois. L'auteur de ce livre est pénétré de la lecture de Salluste; il en a le fiel et le nerf. Le début rappelle celui de *Caïn*, lors de leur exécution; *vous avez devant vous de preuves contre le capitaine, pour tâcher de façon ou d'autre de l'impliquer dans des informations, de manière qu'on puisse le casser avec apparence de justice.* Si vous pouvez rien en sortir qui fut assez chargé pour que le conseil souverain eût matière de prononcer quelque condamnation, ce serait une bonne chose. » Tous les pouvoirs n'ont que trop rencontré de Jeffries disposés à servir leurs passions; mais ceux qui s'abaissent à mendier de semblables infamies se mettent au-dessous des misérables dont ils se servent. Aujourd'hui, la magistrature est moins indépendante que les anciens parlements du gouvernement qui voudrait la corrompre et peser sur elle. Elle est inamovible, il est vrai; mais son avancement est dans la main du pouvoir exécutif, qui lui dit: juge comme je veux, et je te donnerai ce que tu désires. Le juge qui refuserait avec indignation un présent de cent mille francs trahit sa conscience pour d'infimes considérations d'influence ou d'avancement. Là est le véritable danger pour notre magistrature, qui se trouve au ciel nous n'avons plus de conseiller Goezmann, et le seul défaut de nos juges serait de se montrer trop accessibles aux intérêts de famille, aux sollicitations féminines et surtout aux influences religieuses. Mais le danger de corruption n'existe plus, il faut aller la chercher dans les pays où la civilisation ne l'a pas encore chassée, en Russie, par exemple. Là elle est encore dans son état de jeunesse, et Pierre Ier, et voici à ce sujet une anecdote qui pourrait être datée d'hier.

Pierre Ier parle souvent dans ses ordonnances de *Schemokin soud*, ou de la justice de Schemokin. Voici ce qui en donna l'occasion. Les gouverneurs et les vassaux de ce pays accoutumés, avant Pierre Ier, et encore de son temps, à s'approprier autant qu'ils le pouvaient les richesses de leurs inférieurs. Il y en avait un, entre autres, qui s'était fait une renommée; il s'appelait Schemokin. Un jour, Schemokin porta des plaintes chez lui contre un riche qui lui devait une somme considérable; mais comme le riche graissait toujours la patte de Schemokin, le pauvre homme ne pouvait seulement parvenir à faire enregistrer son procès. Il imagine à la fin une ruse; il prend un sac rempli de pierres et se présente chez Schemokin, lui fait voir de temps en temps son sac, et le prie d'entamer son procès dans le champ. Schemokin, qui croit réellement que c'est un sac rempli d'argent à son adresse, lui promet d'appeler le procès, l'accompagne à la chancellerie, juge son affaire et condamne la partie adverse à payer ce qu'elle lui doit. Le pauvre Russe prend son ordonnance et son sac et s'en va. Schemokin, voyant qu'il sort, croit qu'il l'attendra sur le chemin, va pour le rejoindre, et, voyant qu'il s'en allait, l'appelle: « Mais pourquoi, lui demanda-t-il, emportes-tu ce sac? — Ce sac, répondit le pauvre, ne sert plus à rien; vous voyez que ce sont des pierres; si vous vous étiez avisé de juger mal mon affaire, je vous aurais lapidé avec ce sac comme vous avez bien jugé. — Un autre que je les jette. » Cette aventure, qui fut connue, ne corrigea personne, le mal était trop invétéré. Le czar, fatigué de voir ses sujets adonnés au vol et au pillage, rendit un décret sur lequel celui qui volerait seulement de quoi acheter une corde devrait être pendu. « Mais, mon maître, lui répliqua celui qui remplissait les fonctions de procureur général, vous voulez donc être et rester czar seul, sans serfs, sans sujets; nous voulons tous, avec cette seule différence que l'un vole plus que l'autre. » A Rome, il n'est pas besoin de chercher à corrompre les fonctionnaires; ils sont tous corrompus du premier jusqu'au dernier, ce qui n'a rien d'extraordinaire dans un pays où l'on peut acheter la terre pontificale, comme autrefois on y achetait la pourpre impériale. A Naples, il en était de même avant la chute des Bourbons, et on n'ose qu'à moitié ajouter foi aux récits de l'histoire elle-même.

Un fait suffira pour en donner une idée. Ceux qui avaient des lettres à réclamer à la poste restante, les étrangers surtout, devaient en débiter le prix avec l'employé qui, en dépit de la taxe marquée sur la missive, la leur vendait le plus cher qu'il pouvait et ne la leur laissait au prix réel que lorsqu'il savait avoir affaire à des gens disposés à faire l'abandon de leur dignité. Dans toutes les branches de l'administration, il en était de même. Nos lois portent des peines contre les fonctionnaires qui se sont laissés corrompre et contre ceux qui les ont corrompus, par présents, commissions, pots-de-vin et autrement; rares sont ceux qui se laissent prendre la main dans le sac, plus rares encore ceux qui se plaignent de tentatives de corruption faites sur eux; les fonctionnaires sont comme les femmes; pas plus les uns que les autres n'aiment à dire qu'on a tenté à leur vertu.

Corruption de l'Eglise (DE LA). pamphlet de Nicolas Clemangis, écrit en latin vers 1414. Ce terrible factum, qui a été un réquisitoire prolongé, fut lancé au milieu de la querelle de l'Université de Paris avec le pape Clément VII. C'était le manifeste moralisateur adressé du gallicanisme contre la décadence de

l'innocent fait son trou, la verte demoiselle Mire dans les dols bleus son beau corsage fréle. T. DE BANVILLE.

— Par ext. Partie du vêtement qui recouvre le buste: *Un corsage en velours.* Le corsage d'une robe. *Les femmes effrayées ont vu qu'une gorge découverte est en scandale au public; elles ont largement échangé leurs corsages.* (J.-J. Rousseau.)

De votre rond corsage, un camélia blanc Ou volaient mes soupirs, espérances discrètes, Tomba sans s'effeuiller; je le pris en tremblant. H. CANTEL.

— Comm. Qualité d'un drap bien fourni en laine: *Ce drap est d'un beau corsage.*

— Feod. *Gens de corsage.* Individus soumis à la manœuvre personnelle. On disait aussi gens de cors.

CORSAIRE, s. m. (kor-sa-re — ital. *corsaro*, de *corsa*, course). Vaisseau armé par des particuliers, avec l'autorisation du gouvernement, pour faire la chasse aux bâtiments marchands d'une nation ennemie: *Armer, équiper un corsaire. Être attaqué par un corsaire.* Le capitaine de ce bâtiment: *En France, c'est parment les corsaires que la marine compte ses plus grands hommes.* (Th. Paine). *Les parents et les corsaires se brouillent toujours à l'instant du partage.* (A. d'Hondet).

— Par ext. Bâtiment monté par des pirates; pirate lui-même: *Les corsaires chinois.* Un corsaire tunisien.

Mordez vos doigts, ramaez comme corsaires, Pour mériter de pareils traitements. J.-B. ROUSSEAU.

— Fig. Homme dur, impitoyable: *Mes créanciers sont des corsaires Contre moi toujours soulevés.*

RÉANIMER.

— Prov. *Un corsaire, en corsaire et demi.* Un homme dur, avide, en rencontre souvent un plus dur et plus avide encore, ou bien, au contraire, ceux qui se montrent durs il faut être plus dur encore.

— Orig. Nom vulgaire de l'épervier.

— Jeu. Jeu de l'une des combinaisons du jeu du solitaire.

— Encycl. *Bâtiment corsaire. Capitaine corsaire.*

Endurcis-toi le cœur, soi arabe, corsaire.

BOLLEAU.

— Encycl. On donne le nom de *corsaire* à un bâtiment armé en guerre et appartenant à un particulier, destiné à parcourir les mers, à courir sur les bâtiments marchands ennemis, et à les capturer; le même nom désigne aussi celui qui commande ce bâtiment. Cette course, d'où est né le mot *corsaire*, est spécialement autorisée par le gouvernement pour le service de la marine. Les navires aux quels il a accordé la permission. Ce sont ces lettres de marque qui servent à distinguer les corsaires des forbans et des pirates. Les pirates sont sur mer ce que les brigands sont sur terre; véritables coupeurs de mer, dont on leur a d'ailleurs donné le nom, ils parcourent les solitudes de l'océan, attaquent et pillent tous les navires qu'ils rencontrent lorsqu'ils leur sont supérieurs en force, les coulent bas après s'être emparés de leurs marchandises. La piraterie est d'autant plus justement punie de mort, qu'elle n'a pas lieu sans violence, et que les forbans sont obligés de respecter les propriétés des résidents de ceux qu'ils veulent dépouiller. Les pirates exercent en tout temps leur infâme métier, tandis que les corsaires n'existent qu'en temps de guerre. Jusqu'à ce jour, deux peuples seuls ont toujours cherché à se faire le plus grand mal possible. Comme si n'était pas assez de se battre sur terre, de se disputer soit une ville, soit un territoire, on a l'idée d'aller inquiéter les navires qui faisaient paisiblement le commerce sur l'océan, et qui n'avaient rien à voir dans la guerre. Aussi a-t-on vu cette singulière contradiction: tandis que les mœurs s'adonnaient à ce que le vaincu était épargné, qu'on avait regardé même l'antique usage de piller ses biens, se contentant de mettre sur lui une imposition de guerre, sur mer, au contraire, la coutume la plus barbare subsistait toujours, celle de piller avec le plus de violence possible, sans cargaison, la proie d'un vainqueur heureux. Sans doute, on peut alléguer la nécessité de visiter les bâtiments ennemis qui pourraient être dangereux pour le commerce, ou qui pourraient servir de bases à des opérations militaires; mais ces raisons ne sont que des prétextes. Les corsaires n'ont pas d'autre but que de piller les navires ennemis de leur nation, et de les vendre à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des peuples civilisés a de grands progrès à accomplir. On peut ajouter que la course a une influence plutôt défavorable qu'utile; sans doute, elle enrichit quelques particuliers, mais elle habite les marins à quitter les navires de l'Etat pour les navires corsaires, où l'espoir du gain les attire; et, plus, quand ils sont pris par l'ennemi, se sont au lieu de bras qui eussent pu être utiles dans l'armée ennemie de vivres et de munitions. Mais de cette visite, exigée par la nécessité, à la confiscation des denrées et marchandises appartenant véritablement au commerce, il y a un abîme, et sous ce rapport le droit international des pe